



## REGLEMENT RONDE DE RAMONVILLE 15/12 /2024

### ORGANISATION

La Ronde de Ramonville est de retour après cette crise que nous avons connue. Notre équipe est motivée pour donner un bol d'air frais pour les passionnés du Running et du sport en général. **En Nouveauté : En plus du 10 Km nous avons un 5Km comme à l'Édition 2023.**

L'association d'athlétisme et de préparation physique l'« **Athletics Coaching Club Ramonville** » vous propose le parcours de l'Édition 2023 avec un cadre idéal le long du canal du midi et ses environs. Un parcours plat agréable et rapide sur Ramonville pour affoler encore les chronos en fin d'année.

### PARCOURS

Le départ du 10 km est fixé sur le Pont Zuera le **15.12.2024 à 10 h10**, et l'arrivée sur le Stade Municipal de Ramonville. **Le parcours du 10 km** sera comme l'année 2023 sur le site de la course.

**Le départ du 5 Km** est fixé un peu plus bas du pont Zuera **15.12.2024 à 09 h 15**, et l'arrivée sur le Stade Municipal d'athlétisme.

Lors de ces deux courses, la circulation des véhicules sur les voies et les routes ne sera pas interrompue, donc nous appelons à la vigilance de tous les coureurs et des nombreux signaleurs. Lors de cette Édition, nous allons avoir **la présence de meneurs d'allure** sur la course.

Et un **SAS préférentiel** sera mis en place sous présentation d'un justificatif de temps en fonction des places disponibles.

### INSCRIPTION

Toute participation à cette compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une **licence FFA** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'Running, délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- Ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la

non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

- Ou d'une **licence délivrée par l'UNSS** (Union Nationale du Sport Scolaire) ou l'UGSEL (Union Gymnastique et Sportive de l'Enseignement Libre), en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire
- Ou d'un **certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme (pas obligatoire)** en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Ou avoir le Parcours Prévention santé.

L'organisation de la course ne remboursera pas les frais d'inscriptions à partir du moment où le paiement a été réalisé, sauf dans le cas où l'athlète est dispensé pour cause de maladie (attestation par un médecin).

## **DEUX MODES D'INSCRIPTION :**

1-**Par internet**, inscription en ligne sur <http://www.rondederamonville.fr>

A partir du mois d'Octobre 2024 JUSQU'AU Samedi 14 DÉCEMBRE 2024 (18 HEURES)

2-**Par Courrier** à partir du mois d'Octobre 2024 et avant le 11 DÉCEMBRE à l'adresse : **ATHLETICS COACHING CLUB de Ramonville : Maison des Sportifs ; Allée des sports 31520 Ramonville Saint-Agne.**

Bulletin d'Inscription+ Document Parcours de Santé ou Photocopie Licence+ Chèque libellé à l'ordre de l'ACCRamonville.

## CATEGORIES POUR LE 10 Km

Les athlètes nées en 2008 ou après ne pourront pas participer à cette course du 10 Km.

<b>CADETS-CA-2008/2007</b>	
<b>JUNIORS-JU-2005/ 2004</b>	<b>ESPOIRS-ES-2004/2003/2002</b>
<b>SENIORS-SE-2001/1990</b>	<b>MASTER 0-M0-1990/1986</b>
<b>MASTER 1-M1-1985/1981</b>	<b>MASTER 2-M2-1980/1976</b>
<b>MASTER 3-M3-1975/1971</b>	<b>MASTER 4-M4-1970/1966</b>
<b>MASTER 5-M5-1965/1961</b>	<b>MASTER 6-M6-1956/1960</b>
<b>MASTER 7-M7-1955/1951</b>	<b>MASTER 8-M8-1950/1946</b>
<b>MASTER 9-M9-1945/1941</b>	<b>MASTER 10-M10-1940 et avant</b>

## CATÉGORIES POUR LE 05 Km

Les athlètes nées en 2011 ou après ne pourront pas participer à cette course du 05 Km.

<b>MINIMES-MI -2010/2011</b>	<b>CADETS-CA-2008/2007</b>
<b>JUNIORS-JU-2005/ 2004</b>	<b>ESPOIRS-ES-2004/2003/2002</b>
<b>SENIORS-SE-2001/1990</b>	<b>MASTER 0-M0-1990/1986</b>
<b>MASTER 1-M1-1985/1981</b>	<b>MASTER 2-M2-1980/1976</b>
<b>MASTER 3-M3-1975/1971</b>	<b>MASTER 4-M4-1970/1966</b>
<b>MASTER 5-M5-1965/1961</b>	<b>MASTER 6-M6-1956/1960</b>
<b>MASTER 7-M7-1955/1951</b>	<b>MASTER 8-M8-1950/1946</b>
<b>MASTER 9-M9-1945/1941</b>	<b>MASTER 10-M10-1940 et avant</b>

## CATÉGORIES POUR La course enfant : 1500 m et 800 m

Catégories jeunes : EA – PO – BE – MI nés entre 2010 et 2018

## **PARTICIPATION**

Une partie des recettes servira à un projet Solidaire pour une école Primaire.

### **Course du 10 Km :**

**13 € inscription en ligne** sur le site: <http://www.rondederamonville.fr>. Pensez à valider votre inscription avec les certificats médicaux

**Et 14 € par courrier postal** à l'adresse du club ACCR avant le 12 Décembre 2024.

### **Course du 05 Km :**

**07 € inscription en ligne** sur le site: <http://www.rondederamonville.fr>. Pensez à valider votre inscription avec les certificats médicaux

**Et 08 € par courrier postal** à l'adresse du club ACCR avant le 12 Décembre 2024.

### **Course enfants :**

**Gratuite** : 1500 m pour les BE MI à 11h 30 et 800 m pour les EA PO à 11h 20. **Sous condition d'inscription en ligne et d'une autorisation parentale signée.**

## **DOTATIONS**

Les récompenses du 5 km et 10km par catégorie seront remises dans la foulée dans la mesure du possible avant et après la course enfant pour les 3 premiers des catégories Scratch Homme et Femme (Prime en chèque ou bon d'achat). Et uniquement les premiers des catégories Homme et Femme M0 à M10 et Cadet, Junior, Espoir et Senior (Bons d'achat).

**NB : Les récompenses ne sont pas cumulables avec la catégorie du Scratch.**

## **DROIT À L'IMAGE**

Tout participant à l'événement (Course adulte et course enfant) est susceptible de figurer sur des photos ou des enregistrements vidéo à des fins des communications sur le site internet de la course.

Le participant accepte inconditionnellement le fait que le club ACC Ramonville se réserve le droit de diffuser, en totalité ou en partie, ou de ne pas diffuser du tout, sa participation à la course du 05 km, 10 km et de la course pour enfants. Par ailleurs, le participant accepte expressément et inconditionnellement, à titre gracieux, que des photographies de lui soient prises lors de sa participation à la course, et soient utilisées dans le cadre de la promotion de la course pendant toute la durée de cette promotion et fassent de ce fait l'objet entre autres d'affichages publicitaires, de publications dans la presse quotidienne ou magazine, sur les réseaux sociaux...

## RETRAIT DE DOSSARDS

Les dossards seront distribués AU MAGASIN R-Run de Balma le Samedi 14 décembre (90CHEM de Gabardie, 31200Toulouse) et Dimanche 15 Décembre au gymnase Karben de Ramonville **sur présentation obligatoire d'une pièce d'identité.**

**SAMEDI 14-DÉCEMBRE :10H00-17H00** au magasin R-Run de Balma : **RES 90 CHEM de Gabardie, 31200 Toulouse.**

**DIMANCHE-15-DÉCEMBRE-07H30 00-9H30** au gymnase Karben de Ramonville :  
Complexe sportif Leon BLUM, Allé des Sports, 31520 Ramonville

## CHRONOMÉTRAGE ET ANIMATION

Le chronométrage par puce est assuré par une entreprise spécialisée : Chrono Start. L'animation est assurée par un speaker de la Région.

## COURSE ENFANTS

La course pour les enfants sur une distance de 1,5 km (BENJAMIN, MINIMES) et 800m (EVEIL ATHLETIC à POUSSIN) est gratuite. Le départ sera donné à 11 h 20 et 11h30 le dimanche 15 décembre 2024 au niveau du pont Zuera. Le certificat médical n'est pas obligatoire pour les mineurs et les inscriptions peuvent se faire en ligne sur le site de la course et la veille ou sur place le dimanche 15 décembre 2024 entre 8h et 11h.

**Les responsables légaux des enfants doivent signer une décharge lors de l'inscription des enfants pour la course.**

## SERVICE MÉDICAL

La surveillance sera assurée par plusieurs équipes de secouristes relevant d'une association agréée par le Ministère de l'intérieur et par un médecin.

## ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une assurance couvrant leur responsabilité civile, celle des participants et celle de toute personne nommément désignée. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement pour couvrir les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Chaque athlète participe sous sa propre et exclusive responsabilité. L'organisation n'est pas responsable des vols, dégradations d'équipements ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation. Le fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement.